

CONSEIL COMMUNAL DE LOMME

SEANCE

Du 30 janvier 2020

DELIBERATION

2020/01 REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DES LUDOTHEQUES « COPAINS COPINES », « RIRE ET LIRE » ET « CAPUCINS CAPUCINES »

Les ludothèques sont des structures municipales qui se définissent comme étant des lieux ludiques de rencontre, de convivialité et d'éveil autour du jeu.

Au sein des 3 ludothèques de Lomme, les enfants sont accueillis, accompagnés d'un adulte, pour des séances d'animation au cours desquelles petits et grands découvriront ensemble les jeux proposés.

Les ludothèques sont également des lieux de prêt de jeux pour les familles.

Les animatrices des ludothèques sont là pour aider les usagers ; enfants et adultes, à choisir, les jeux les plus adaptés.

Ces structures rencontrent un succès important, notamment auprès des Assistantes Maternelles, qui y trouvent un lieu idéal pour accompagner et sociabiliser les enfants qui leur sont confiés.

Le Règlement Intérieur est donc un outil indispensable au bon fonctionnement de ces lieux en garantissant à chacun des conditions d'accès et d'accueil de qualité.

Les ludothèques sont ouvertes à tout public, avec une priorité pour les habitants domiciliés à Lomme, Lille ou Hellemmes.

Une adhésion annuelle de date à date est obligatoire par famille, son montant est fixé par délibération par le Conseil Municipal et révisable chaque année. Elle donne accès aux 3 Ludothèques de la commune associée de Lomme.

Le Conseil Communal, après en avoir délibéré, décide de bien vouloir :

♦ **APPROUVER** le règlement de fonctionnement des ludothèques « Copains Copines », « Rire et lire » et « Capucins Capucines »

ADOPTE A L'UNANIMITE,

Fait et délibéré à Lomme, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour expédition conforme,

Le Maire de Lomme